

PÉDAGOGIE FINANCIÈRE POUR UNE ÉDUCATION FINANCIÈRE BIEN COMPRISE



Érik Pointillart

Président
Institut pour
l'éducation
financière du
public

La tâche à laquelle s'attelle l'Institut pour l'éducation financière du public est considérable compte tenu de la méconnaissance et, souvent aussi, du manque d'appétit des Français en matière financière. Mais il y a aujourd'hui urgence si ces derniers veulent pouvoir préparer leur retraite dans de bonnes conditions.

L'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) est une association d'intérêt général, créée en 2006, pour promouvoir la culture financière des Français.

■ Quel état des lieux faire de la culture financière des Français et sur quels critères objectifs ?

Une enquête, réalisée fin 2004 sous

l'égide de l'AMF, montrant, sur un panel très large d'individus, une méconnaissance cruciale en matière de finance. L'institut a confirmé ces constatations par une enquête auprès des jeunes qui expliquaient ne rien connaître à la finance et se renseigner auprès de leurs parents, eux-mêmes peu au fait de ces questions... Autre indicateur : les programmes scolaires. Ni notre génération, ni la suivante n'ont reçu d'éducation financière. Cette méconnaissance se situe entre la répulsion, le manque d'appétit et la différence culturelle – communiquer son niveau de salaire en France reste un tabou contrairement aux pays anglo-saxons. C'était moins grave pour nos grands-parents, car leur avenir financier était assuré par le régime des retraites par répartition dans un contexte démographique où les actifs étaient suffisamment nombreux au regard des retraités. La question se pose différemment pour les générations actuelles et futures car l'équilibre du système des

retraites évolue et les Français doivent trouver des formules d'épargne pour le compléter. Les solutions appropriées sont souvent liées à la Bourse (unités de compte des contrats d'assurance vie, PEA, privatisations...), mal connue et qui inquiète. Une pédagogie est nécessaire en la matière. De manière plus générale, les besoins d'information et de compréhension sont réels en matière de produits financiers, d'épargne ou de crédit.

■ Quelle est la mission de l'IEFP dans ce contexte ?

Globalement, sa vocation est de permettre aux Français de se sentir plus à l'aise et mieux informés sur les questions financières de leur vie quotidienne : savoir gérer son budget, ne pas prendre d'engagement qui dépasse ses moyens, y voir clair dans son crédit immobilier ou à la consommation, choisir ses produits... Notre combat est d'arriver à ce que les Français se posent les bonnes questions face à ces situations.

Le timing est également important : ainsi l'idéal serait de pouvoir aider nos concitoyens à faire un bilan retraite dès 45 ans, quand il est encore temps de moduler son épargne. La réponse n'est pas forcément d'investir en Bourse, mais de savoir quel niveau de risque l'épargnant est prêt à accepter.

■ Quels moyens mettre en œuvre ?

Notre première réponse est de faire

REPÈRES

L'IEFP

■ L'IEFP est un organisme indépendant, qui réunit au sein de son conseil d'administration, des professionnels du secteur financier, des représentants de l'Éducation nationale, des syndicats, des associations de consommateurs et d'épargnants ainsi que des journalistes. Sa première mission est de

faire de la pédagogie auprès du grand public sur les matières financières et de produire les outils nécessaires à cette fin. Son deuxième objectif, plus fédérateur, est de faire partager ses convictions, de fédérer les énergies, car son action sera plus efficace quand elle sera mieux connue et relayée.

Les moyens de l'IEFP ont été consentis notamment par ses membres fondateurs. Des ressources régulières supplémentaires lui sont toutefois nécessaires pour accroître ses capacités de communication, concevoir davantage d'outils et d'actions, être plus présent dans les médias, etc.

connaître et utiliser notre site internet : www.lafinancetout.com. C'est un moyen simple et gratuit d'accéder à un très grand nombre d'informations sur les finances personnelles et l'épargne, présentées de façon aussi claire et pédagogique que possible. Il comporte de nombreux outils interactifs tels que des quiz ou des calculateurs (de budget, d'épargne, de crédit), et est régulièrement enrichi de nouveaux textes.

Nous nous adressons également aux jeunes pour que ceux-ci soient mieux armés que les générations actuelles : outre un ouvrage qui leur est destiné (*Vos enfants et l'argent*, 2008), publié avec les éditions Autrement, nous avons ouvert un espace pour les enfants (et leurs parents) sur notre site. La sensibilisation du milieu enseignant est aussi un objectif important. Par le passé, la

règle de trois était appliquée non seulement aux problèmes de robinet mais aussi au calcul des taux. Aujourd'hui ce n'est plus le cas... Pour les enseignants, nous avons donc également ouvert un espace dédié sur notre site afin de permettre les échanges d'informations dont ils peuvent avoir besoin et de mettre à leur disposition des modules pédagogiques conçus avec eux.

L'institut mène par ailleurs des actions de diverses natures : organisation ou participation à des conférences, édition, conception de vidéos pédagogiques, et représente la France sur le sujet de l'éducation financière dans les instances internationales (UE, OCDE).

■ Quel accueil avez-vous reçu auprès des enseignants ?

L'accueil a été excellent lors d'une confé-

rence organisée avec le ministère de l'Éducation nationale qui a réuni plus d'une centaine d'enseignants de la région parisienne en décembre 2007. Il faut multiplier ce genre d'actions. Certains enseignants se sont portés volontaires pour construire des modules pédagogiques avec nous.

Aujourd'hui, l'éducation financière ne fait pas partie des programmes scolaires. Mais elle est en filigrane dans le socle commun de connaissances et de compétences qui considère que tout élève qui sort du système scolaire obligatoire doit maîtriser des notions de contraintes, de risques, de gestion, en particulier pour établir un budget personnel et contracter un crédit. S'il est difficile à ce stade d'ajouter une discipline supplémentaire, notre souhait serait d'introduire des notions d'éducation financière à travers d'autres matières : les supports que nous concevons avec des enseignants sont de nature à faciliter cette initiation en permettant d'aborder les bases de l'éducation financière à l'occasion d'un cours de maths, d'économie ou d'instruction civique.

■ Qu'attendez-vous des banques ?

Les banques doivent aussi faire un effort de pédagogie vis-à-vis de leurs clients. Elles ont intérêt à le faire pour le développement d'une bonne relation avec leurs clients mais elles y sont aussi poussées par les obligations liées au devoir de conseil issues de la directive MIF, et par les précautions juridiques que doivent prendre les banques, au travers notamment du prospectus visé par l'AMF. Nous pourrions par exemple apporter notre contribution à un prospectus simplifié facilement compréhensible par le client. J'ai été frappé par le fait que l'institut pour la réforme des formulaires administratifs a embauché Pierre Perret pour lui faire relire les nouveaux formulaires. Il faudrait parvenir à faire des formulaires équivalents à des fiches Castorama !

Dans ce registre, les banques ont déjà lancé des initiatives dans le passé.

ÉDUCATION FINANCIÈRE

LES BONNES PRATIQUES ANGLO-SAXONNES

Les bonnes pratiques en matière d'éducation financière sont souvent anglo-saxonnes, même si les Britanniques n'ont pas le même rapport à l'argent que les Français. À l'inverse des Français, il n'est pas nécessaire de réconcilier les Britanniques avec le monde de l'entreprise et de la finance, mais ceux-ci doivent apprendre à épargner.

■ Au Royaume-Uni, la FSA est maître d'œuvre d'une stratégie nationale élaborée entre 2003 et 2006, intitulée *Building a Financial Capability in the UK*. De nombreuses coopérations sont nouées avec les professionnels, la BBC, des ONG telles que le Personal Finance Education Group (PFEF), une organisation caritative qui accompagne les enseignants avec des programmes d'éducation financière destinés aux élèves de 4 à 19 ans.

Le budget de la seule FSA pour les cinq prochaines années pour cette stratégie s'élève à 100 millions de livres (29 millions d'euros par an).

La stratégie nationale cible quatre grands domaines : la gestion quotidienne du budget ; l'élaboration et le financement des projets personnels ; le choix des produits financiers ; la capacité de s'informer. Des priorités ont été définies et des programmes sont progres-

sivement mis en place pour chacune d'entre elles :

■ **L'école** : faire que chaque élève ait reçu une éducation financière à l'école et au collège, en intégrant dans les programmes nationaux. Parmi d'autres donateurs, la FSA a ainsi doté en 2006 le PFEF de 15 millions de livres sur 5 ans. Cette dotation a servi à concevoir un programme de 5 ans baptisé *Learning Money Matter Initiative*, diffusé auprès de 1,8 million d'élèves dans 4 000 écoles secondaires de Grande-Bretagne.

■ **Le lieu de travail** : fournir sur le lieu de travail une éducation financière de base par des séminaires de formation assurés par des formateurs professionnels issus notamment de l'industrie financière.

■ **Les jeunes adultes** : constituer des programmes à destination notamment des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.

■ **Les nouveaux parents** : distribuer un livret, *Parent's guide to money*, diffusé par les services sociaux et de santé.

■ **La communication et l'information** : éclairer les consommateurs avec la mise en place d'un site grand public (déjà à sa deuxième version) qui inclut des comparatifs de produits et des outils en ligne...

Ainsi, le Groupe Caisse d'Épargne a fondé et finance depuis 50 ans l'association Finance et Pédagogie, qui mène des actions d'éducation financière auprès des publics défavorisés avec l'aide des agences du réseau. À l'autre extrémité, des banques de gestion de fortune font des séminaires dans les hôtels de luxe pour les enfants des familles fortunées. Les banques ont conscience que pour avoir un dialogue de qualité et exercer leur devoir de conseil, il faut que leurs interlocuteurs aient une formation financière minimum; et ce qui est vrai pour la fille Trump est aussi vrai pour la fille de Madame Toulmond !

■ La mobilisation des banques aux côtés de l'IEFP est-elle suffisante ?

La première contribution financière des banques s'est faite au travers de la Fédération bancaire française. Par ailleurs, plusieurs personnalités du monde bancaire participent à notre conseil d'administration, ce qui leur permet de voir que l'argent de l'IEFP est bien utilisé. Il nous faut aller au-delà, vers les sociétés de gestion et d'assurance et vers des adhésions directes des établissements à l'association. Tous les établissements financiers ont intérêt à ce que la connaissance financière du public se développe. Et nous avons besoin de faire les choses en commun parce que le chantier est très vaste. Des partenariats doivent être développés avec les banques qui pourraient notamment diffuser des brochures de l'IEFP à travers leurs agences auprès des particuliers.

■ Les moyens de l'IEFP ne sont-ils pas trop limités ?

Bien évidemment oui. Mais ma théorie est qu'ayant des idées, nous aurons des moyens. Nous devons convaincre nos partenaires avec des propositions concrètes, originales et créatives. Pour avoir mené beaucoup de dossiers, qui ont suscité au départ des commentaires assez moqueurs comme celui de la finance éthique, je

sais que ces causes difficiles ne sont pas désespérées.

■ Quels sont vos projets pour l'année qui vient ?

Nous voulons développer l'utilisation du site, tout en continuant à y ajouter des fonctionnalités et en faciliter l'utilisation. Un livre collectif sur les finances personnelles est en projet dans une collection grand public. Nous allons aussi poursuivre la coopération avec l'Éducation nationale.

L'autre volet est de développer d'autres supports tels que des vidéos pédagogiques diffusées sur notre site et pourquoi pas sur d'autres sites. Du côté international, nous avons signé un accord de coopération avec l'Association des banques de Tunisie et nous espérons faire de même au Maroc et en Afrique francophone. Des voies de coopération peuvent, en effet, être développées avec des pays francophones. Cela contribue, en outre, à accroître l'influence française dans ces régions.

Enfin, nous participons aussi à la réflexion européenne et aux travaux de l'OCDE et avons animé une table ronde sur ce sujet lors d'une conférence à Washington le 8 mai. C'est aussi pour nous l'occasion de pouvoir échanger avec les autres pays, savoir ce qui se fait ailleurs.

■ Quelles initiatives voit-on dans d'autres pays ?

Tous nos interlocuteurs au sein des instances internationales constatent un niveau de connaissances financières insuffisant. Même en Grande-Bretagne, où des moyens considérablement supérieurs aux nôtres y sont consacrés. La Financial Services Authority est en effet très active avec un budget de 20 millions de livres par an. La situation est identique en Allemagne ou en Italie, même si les contextes varient: parfois ces actions relèvent des pouvoirs publics, des banques ou des associations de consommateurs avec des instituts financiers. Les formes sont assez différentes mais des actions se font jour partout. ■

L'appui de la Commission européenne

■ La Commission européenne a adopté le 18 décembre 2007 une "communication" sur l'éducation financière, pour insister sur la nécessité de renforcer la capacité des Européens à comprendre et utiliser les services financiers. Une action qui va de pair avec la protection des consommateurs. Elle a énoncé huit principes pour "des programmes d'éducation financière de qualité". Ceux-ci consistent, notamment, à permettre aux citoyens de bénéficier d'une éducation financière tout au long de leur vie, de l'intégrer aux programmes scolaires, de garantir l'impartialité de l'éducation financière et d'adapter les programmes aux besoins

réels du public visé. La Commission européenne précise que l'éducation financière est principalement du ressort de chaque État membre, des organisations non gouvernementales et des prestataires financiers. Enfin, elle a annoncé une série d'initiatives en matière d'éducation financière :

- la création d'un groupe d'experts ;
- un appui matériel pour l'organisation de conférences ;
- la création d'une base de données en ligne des programmes d'éducation financière dans l'UE ;
- le développement d'un module de formation en culture financière pour les enseignants.

Les préoccupations de l'OCDE

■ Dès 2005, l'OCDE a marqué sa préoccupation sur le niveau d'éducation financière des pays membres. L'organisation a publié à destination de ces derniers des bonnes pratiques telles que la promotion de l'éducation financière par les pouvoirs publics et les parties prenantes de façon équitable et non biaisée; le démarrage de l'éducation financière dès l'école; son intégration dans les principes de gouvernance des institutions financières; la sensibilisation des futurs retraités à l'adéquation financière de leurs régimes de pensions publics ou privés... Dernier développement en date, les pays de l'OCDE ont présenté des bonnes pratiques en matière d'assurance et de pensions privées lors d'une conférence internationale organisée par l'OCDE et le Trésor

américain, à Washington, les 7 et 8 mai 2008 dernier. Les enquêtes menées dans les pays de l'OCDE et dans certaines économies non-membres ont en effet montré que les consommateurs surestiment souvent leur compréhension des risques et n'épargnent pas assez pour bénéficier d'un revenu suffisant à leur retraite. L'OCDE a également lancé un nouveau site Web nommé, International Gateway for Financial Education (www.financial-education.org), qui est conçu pour fonctionner comme une plateforme internationale d'informations sur le sujet. Enfin, l'Organisation a également constitué un réseau mondial d'experts publics en éducation financière, qui s'est réuni pour la première fois à Washington le 6 mai dernier.